

Loi organique de 1983

Le programme de bilinguisme est venu évidemment couronner le tout. Quand on appelait un collègue, on constatait souvent qu'il était absent, qu'il n'avait pas été remplacé parce qu'il était allé suivre un cours d'anglais ou de français. Cela a certainement créé une certaine instabilité et beaucoup ébranlé les personnes d'un certain âge qui avaient réussi à se tailler une place.

Un des principaux reproches que l'on puisse adresser au programme de bilinguisme, c'est qu'il oblige des personnes expérimentées à entreprendre des études dans un domaine où elles ne se sentent pas capables de satisfaire aux mêmes normes professionnelles que lorsqu'elles étaient plus jeunes. Il est absurde d'imposer cela à des adultes d'un certain âge qui sont, de toute façon, des experts dans leur domaine et qui font de

leur mieux dans les circonstances. Ce programme les a également obligés de s'absenter de leur travail, ce qui a évidemment suscité de sérieuses critiques.

Puis-je dire qu'il est 5 heures, monsieur le Président? J'aurais bien d'autres choses à dire au sujet de ce projet de loi.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Blaker): Comme il est 17 heures, je quitte maintenant le fauteuil. La Chambre s'ajourne à 11 heures lundi matin. Je vous souhaite un bon week-end.

(A 17 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)